

www.mairie-cabannes.fr

 Ville de Cabannes



La Priméur de Cabannes

Séjour ados - Auroux



P. 4 Des services plus proches de vous



P.12 Dossier
La jeunesse cabannaise



P.23 - Les Fêtes en images

2 & 3
DÉCEMBRE

Samedi 2
Jeu de piste,
Parade du Père Noël
Spectacle de feu
Feu d'artifice

Dimanche 3
Le Choeur Ensemble,
100 choristes chantent Noël
Spectacle Energy Fun
Danses Li Ricouletto

Place de la Mairie

Tout le week-end, manèges, château gonflable,

animations diverses

spécialités culinaires,

Village de Noël

SOMMAIRE

P 3 Le Mot du Maire

p 4-5 Citoyenneté : Les recensements et l'État Civil

p 6 Sécurité : Plan Communal de Sauvegarde

p 7 Actualité : Nouveautés dans les services

p 8-9 Culture : La culture pour tous

p 10-12 Travaux

Réhabilitation et modernisation des bâtiments communaux

p 13-16 Jeunesse

La jeunesse cabannaise, l'avenir de notre Commune

p 17 Action Sociale : Des services pour faire face aux difficultés de la vie

p 18 Finances

La maîtrise des taxes

p 19 Vie Associative : À la rencontre des Présidents d'associations

p 20 Environnement et Urbanisme

p 21 Commerces de proximité

p 22-25 Cabannes en images et en Brèves

p 26 Tribune libre

p 27-28 : Infos pratiques & Agenda

Contact : 04.90.90.47.96 - culture@mairie-cabannes.fr

Le Mot du Maire

Chers lecteurs,

A l'issue d'une saison estivale particulièrement riche cette année, la rentrée 2023 fut très particulière et chargée d'émotions, tandis que se déroulait la reprise du travail et des activités associatives. Les agents de la collectivité achevaient la remise en état de nos écoles et infrastructures, tandis que l'Amicale des employés de mairie renaissait de ses cendres après une longue mise en sommeil. C'est non sans fierté que je vous annonce cette reprise !

En septembre, notre village en effervescence a subi une fermeture de classe à l'école publique élémentaire. Nous nous sommes battus vainement contre cette mauvaise nouvelle annoncée en juin : c'est incompréhensible compte tenu des effectifs, du niveau et des difficultés d'apprentissage d'un grand nombre d'élèves. Parce que nous croyons fermement que chaque enfant a le droit à une éducation de qualité, quel que soit son milieu social, nous nous investissons pour garantir un environnement sûr et propice à l'apprentissage. Nous avons également renforcé la sécurité de nos écoles par la présence accrue de notre police municipale. Je remercie tout le corps enseignant et l'assure de mon soutien en cette période difficile, après l'assassinat du professeur Dominique BERNARD pour qui j'ai une pensée émue.

Notre maternelle a quant à elle obtenu une réouverture de classe. Je remercie l'inspectrice de l'éducation nationale de secteur pour son écoute et pour avoir défendu notre dossier dans l'intérêt de l'enfant.

C'est donc l'occasion pour moi de souhaiter une très bonne année scolaire à tous les élèves, aux étudiants et aux apprentis. Je leur souhaite de réussir et d'atteindre leurs objectifs.

Il me reste à évoquer cette gendarmerie qui a fait couler beaucoup d'encre ! Nous avons répondu méthodiquement à un appel à candidature pour accueillir une nouvelle brigade. Quelle ne fut pas ma déception à l'annonce des villes retenues ! Nous gardions espoir, d'autant que nous venions de perdre notre maison de retraite. Alors que l'Etat nous oblige à grandir en nous imposant la construction de logements sociaux, il nous prive en même temps de services publics. J'ai du mal à comprendre ces contradictions, ces incohérences. Beaucoup de travail et d'énergie... et une désillusion ! Mais après tout, puisque nos voisins ont obtenu une brigade mobile, nous bénéficierons de cette proximité géographique.

Gardons la foi, nous serons peut-être plus chanceux en 2024 ! Car nous restons motivés et ambitieux pour notre village. Les élus de la majorité



et moi-même continuerons à vous rendre compte des actions menées et de l'avancée des projets pour lesquels vous nous avez témoigné votre confiance.

Chaque jour je mesure l'importance de la mission qui m'est confiée. Aussi mon engagement à vos côtés et pour notre territoire est-il total ! Je vous souhaite une bonne lecture.

Tout chaleureusement

de Gilles
Jorrot

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Jorrot'.



CITOYENNETÉ



Cette année, la commune de CABANNES réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer ses projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, plus responsable pour l'environnement et également plus économique pour la commune. Si cela vous est impossible, des questionnaires «papier» pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 31 janvier 2024 : Contactez la mairie au 04.90.90.40.57.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements...

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le coordonnateur communal au 04.90.90.40.57.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

La commune de Cabannes recrute dix agents recenseurs pour sept semaines à partir de début janvier jusqu'à début mars 2024.

Vous cherchez une petite activité rémunérée et êtes :

- Disponible en journée et jusqu'à 19h du lundi au samedi
- Capable d'assimiler des concepts
- À l'aise avec internet
- De bonne moralité, neutre, discret
- Fiable dans le travail
- Tenace
- Doté d'une aisance relationnelle.

Nous vous invitons à postuler !

Vous suivrez deux séances de formation obligatoires d'une demi-journée pour vous éclairer sur les règles et les concepts du recensement. Ensuite vous serez autonome dans la gestion de vos tournées.

La rémunération sera proportionnelle au nombre de questionnaires collectés.

Votre candidature est à adresser à la mairie de Cabannes, avant le 1er décembre 2023 au service recensement de la population.

Véhicule personnel indispensable





LE RECENSEMENT MILITAIRE EST OBLIGATOIRE et il donne des DROITS

- > Pour être inscrit sur les listes électorales
- > Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

COMMENT ? Avec ta carte d'identité et le livret de famille

Après avoir fait ton recensement citoyen :

- Obtention d'une attestation de recensement
- Convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Ce recensement citoyen peut se faire à la mairie de ton domicile 04.90.90.40.57 – citoyennete@mairie-cabannes.fr

Ou

sur le site www.mon.service-public.fr recensement
(la commune de CABANNES adhère à ce service en ligne)

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE BUREAUX DE VOTE



Nous vous annonçons une mise à jour du périmètre des bureaux de vote de notre commune. À partir du 1er janvier 2024, le nombre de bureaux de vote sera porté à 4 pour faciliter votre participation aux élections. Les bureaux 1, 2, 3 et 4 seront tous répartis au sein du Centre

Socioculturel, place du 8 mai 1945.

Cette réorganisation vise à rendre le processus de vote plus accessible et pratique pour tous les citoyens de Cabannes. Car chaque voix compte.

ETAT CIVIL

Bienvenue à

LHERMITE Maelya née le 03 juillet
LEDUC Ghjulia née le 10 juillet
AIDOUD Loan né le 16 juillet
CIRET Lilou née le 18 septembre
SPROCK Thalia née le 1er octobre

Ils se sont unis

PACS

PEY Alexandre & SALAVERRI Cynthia
le 24 juillet
BOIDIN Jonathan & BLARQUEZ
Amandine le 31 juillet
BOYER Jérôme & PAUCHET Estelle le
14 août

MARIAGES

DROSS Nicolas & BERTRAND Aurélie
le 29 juillet
BELLIER Dimitri & HARLET Karine
le 26 août
GIRAUD Axel & CORTES Y CORTES
Jessie le 09 septembre
ANTONY Serge & FONTAINE
Florence le 09 septembre

Ils nous ont quitté

DELCOURT Marc le 24 avril
MENICHINI Italo le 2 juillet
DA SILVA Eddy le 2 juillet
DETRAZ ép TURRA Simone le 15
juillet
DAUMAS Veuve ROUSSET Maryse le
29-juillet
GRENIER épouse BAUD Gisèle le 31
juillet
NENCIONI Eric le 10 août
TADROS ép ETWEIN May le 15
août
GIRARD Gabriel le 19 août
REKIK Samia le 23 août
MITROVIC Veuve SALADIN
Biserka le 28 août
TURRA Giovanni le 18 septembre
GUYOT Veuve DELLA SAVIA De-
nise le 18 septembre
GROS Maurice le 26 septembre
SALVINI Gabriel le 3 octobre



SECURITÉ



SE PROTÉGER GRÂCE AU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C'est quoi le P.C.S. ?

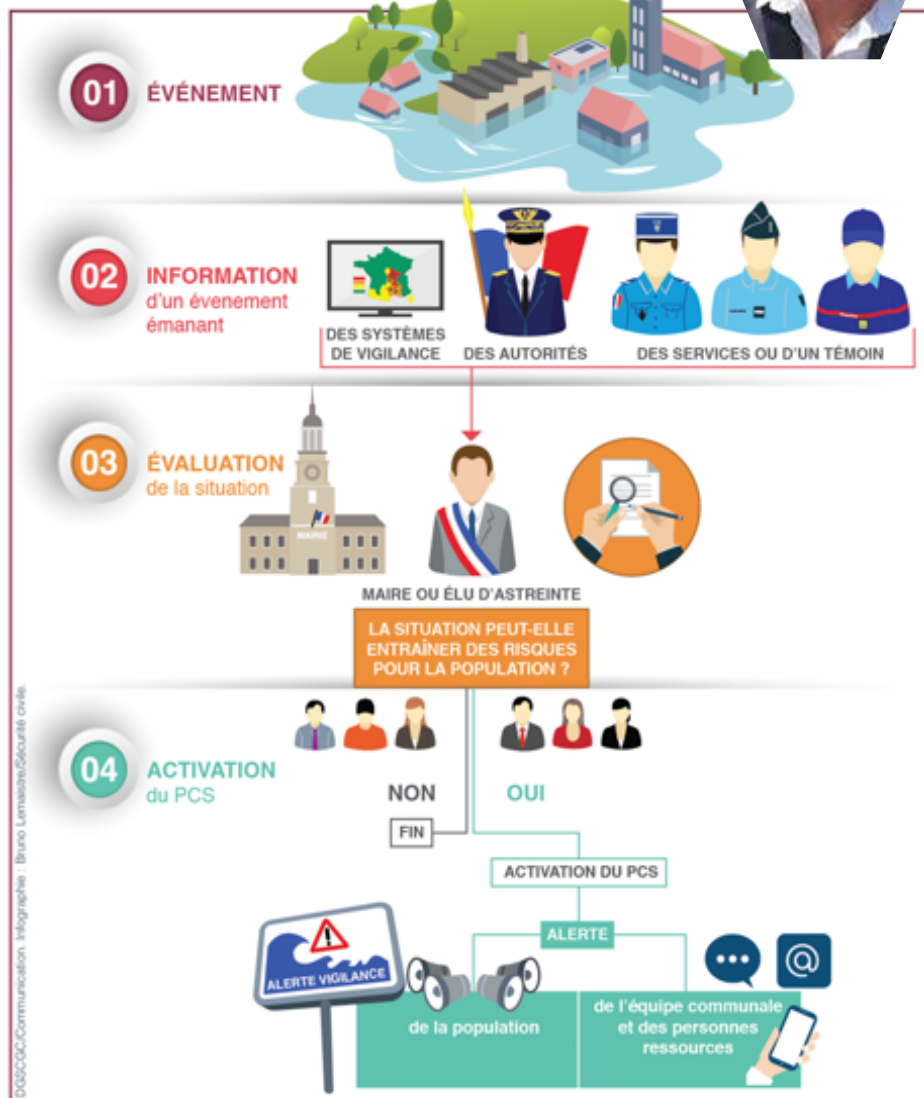
C'est un dispositif communal qui définit le rôle et la conduite à tenir des acteurs en cas d'événement de sécurité civile et qui doit assurer l'alerte et la sauvegarde de la population. Pouvant prendre la forme du support informatique et/ou papier, le PCS est un outil d'aide à la décision. Le P.C.S existe depuis plus de 10 ans sur Cabannes et il est actuellement en plein dépoussiérage.

A qui s'adresse-t-il ?

Aux acteurs communaux tels que les élus, les agents et les services de secours... Il doit être mis à jour régulièrement et testé lors d'exercices.

Pourquoi élaborer un PCS ?

Pour protéger les vies humaines, les biens et l'environnement, et être capable d'agir « vite et bien » en situation exceptionnelle, sans être pris au dépourvu.



ma commune **CABANNES** se connecte à ses habitants

Téléchargez Cityc Alerte et soyez les premiers informés des événements et des alertes près de chez vous.

Scannez téléchargez

Actualités et événements
événements sportifs et culturels, vie associative, vides greniers...

Informations pratiques
travaux, coupures d'eau ou énergies, réunions publiques, écoles...

Alertes de sécurité
météo, risques sanitaires, appel à la vigilance...

1,2,3... C'est simple !

1 Téléchargez l'appli Cityc Alerte

2 Renseignez le nom de la commune

3 C'est fait ! vous êtes connecté

CITYCALERTE

Google Play App Store

Citation : « Le danger n'est pas ce que l'on ignore mais ce que l'on croit pour vérité et qui ne l'est pas » Marc TWAIN

Petit zoom arrière...

- 2021 : Elaboration du DICRIM (disponible sur le site de la ville) : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
 - 2022 : Élaboration et diffusion d'un mémento simplifié à destination de tous les administrés pour connaître les bons réflexes en cas de crise
 - 2023 : Mise en place du dispositif d'alerte « citycalert »
- Une aide au téléchargement de l'application est possible auprès du C.C.A.S. et de la maison du Bel Âge.

Pour aller plus loin ...

Chacun peut préparer son propre plan avec le plan familial de mise en sûreté

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/Je-me-protège-en-famille>



Nouveauté : pour une organisation maîtrisée

Le soutien à la vie associative a toujours été une priorité de ce mandat. Fort de sa cinquantaine d'associations, Cabannes a toujours pu compter sur ces bénévoles pour animer le village, créer du lien social et valoriser le bien vivre.

Aussi, nos élu(e)s ont souhaité coordonner ces forces vives et impulser une nouvelle dynamique avec l'arrivée d'un responsable des services de la vie associative, de la culture, de la communication et des festivités.

Ainsi, depuis le 3 juillet 2023 et l'entrée en fonction d'un nouveau chef de service une réorganisation a été mise en place. Son objectif principal est d'améliorer la qualité du service offert au public dans chacun de ces domaines cruciaux.

Vie associative : Engagement et collaboration

La vie associative permet de tisser un réseau pour rassembler les citoyens autour de passions communes. Notre engagement consiste à offrir un soutien optimal aux associations. Dans cette optique, nous travaillons en équipe pour perfectionner notre service entièrement dédié à la promotion et à l'épanouissement des associations de Cabannes. Notre mission est de guider les associations dans leurs démarches administratives et de simplifier l'accès aux ressources municipales.

Le service culture : Découverte et créativité

Pour l'année à venir, nous avons élaboré une programmation variée et riche, garantissant la tenue d'événements culturels de haute qualité tout au long de l'année. L'un de nos objectifs primordiaux consiste à proposer un calendrier culturel accessible à l'ensemble du public cabannais. Que ce soit des expositions artistiques, des concerts, des représentations théâtrales ou des projections cinématographiques, notre offre saura vous combler. De plus, des initiatives de médiation culturelle sont mises en place afin d'élargir la portée de nos événements en sortant la culture hors des murs.

Le service festivités en action : Unis dans la fête

Les festivités sont un moyen de rassembler la population et de créer du lien social. Le nouveau chef de service veille à améliorer l'organisation de ces événements, en travaillant avec les associations locales et les acteurs culturels.

Des festivités sont proposées tout au long de l'année, en impliquant les associations du territoire dans leur conception et leur réalisation. Ces événements festifs contribuent au dynamisme de la commune et à son attractivité.

Le service communication : Promouvoir et informer

La communication est un élément clé pour assurer la visibilité de l'action publique. Un agent est donc chargé spécifiquement de la communication, afin de promouvoir les événements, actions et activités de nos services publics. Entre supports traditionnels et réseaux sociaux, cet agent diffuse l'information de manière efficace et attractive.

Des efforts particuliers sont -et seront- engagés pour moderniser et diversifier nos outils de communication. Ainsi par exemple, nous avons accru la fréquence de parution du magazine que vous tenez entre les mains.

Ainsi, la récente réorganisation de ces services est résolument orientée vers l'amélioration du service fourni au public. Grâce à un soutien renforcé aux associations, une offre culturelle enrichie, une communication plus contemporaine, et une participation accrue des associations aux festivités, ces secteurs connaissent une dynamique positive indéniable.

Cela témoigne de l'engagement de la municipalité envers le bien-être et l'épanouissement de ses citoyens.



CULTURE



Portage à domicile : la culture à portée de tous !

La médiathèque de Cabannes va encore plus loin dans son engagement pour l'inclusion culturelle. Désormais, pour les Cabannais touchés par une incapacité physique à se déplacer, la culture vient à eux. Découvrez comment fonctionne ce service de portage à domicile.



Des livres, CDs et DVDs directement dans votre salon.

La médiathèque de Cabannes a mis en place un service de portage à domicile spécialement dédié aux personnes qui se trouvent dans l'incapacité de se déplacer. Cela inclut les Cabannais ayant subi un incident de vie ou nos aînés dont les déplacements sont limités par le vieillissement.

Quelles sont les étapes du portage à domicile ?

Adhésion à la Médiathèque :

L'accès à ce nouveau service nécessite d'être inscrit à la médiathèque. Si vous ne l'êtes pas encore, il suffit de diligenter un de vos proches à la médiathèque pour régler votre adhésion. Elle s'élève à 10 € pour une année complète. Ce service sera valable tout le temps de votre adhésion.

Un service personnalisé

Un formulaire vous sera remis pour préciser vos goûts en matière de lecture, de musique et de films. Cela permettra à notre équipe de sélectionner des ouvrages qui correspondent à vos préférences.

Lors de votre première rencontre, vous échangez avec Blanche, la bibliothécaire chargée de ce service. Cette discussion est cruciale pour mieux comprendre vos attentes et adapter nos sélections.

Livraison de votre sélection :

Si vous remplissez les critères liés à l'incapacité physique à vous déplacer, vous recevrez une sélection de 10 documents pour une durée de 3 semaines. Cette sélection comprend 4 livres, 2 magazines, 2 CDs et 2 DVDs. Notre bibliothécaire vous apportera ces trésors culturels chez vous.

Évaluation de vos lectures et renouvellement

Après trois semaines, un horaire de rendez-vous est fixé, selon le calendrier joint à votre dossier d'inscription. C'est un moment privilégié pour échanger sur votre expérience et vos retours. Cela nous permet d'ajuster les choix pour les sélections suivantes.

Avec le service de portage à domicile, la médiathèque de Cabannes rend la culture accessible à tous, même à ceux dont la mobilité est réduite. Plongez-vous dans des univers riches et variés sans quitter votre foyer.

Vos contacts

Vie associative : associations@mairie-cabannes.fr

Culture : culture@mairie-cabannes.fr

Communication : communication@mairie-cabannes.fr

Responsable service Vie Associative, Culture & Communication : responsable.vacc@mairie-ca-

Le crime à la page...

Les nouveaux polars qui vous tiennent en haleine

Dans l'univers envoûtant de la littérature policière, les pages se teintent de mystère, d'intrigue et de suspense. Plongez dans l'univers des polars du mois disponibles dans votre médiathèque Léopold Vidau.

Le meurtre de Harriet Monkton d'Elizabeth Haynes : Une histoire vraie, un polar victorien glaçant.

De la jalousie de Jo Nesbo : Recueil de nouvelles

Détective de Yorkshire : Rendez-vous avec le diable (tome 8 de Julia Chapman)

« Un épisode où le suspense va crescendo et où l'on ne s'ennuie pas une seconde. »

Un œil dans la nuit : Bernard Minier nous confronte une fois de plus au mal absolu,

celui des Hommes.

Le moine et le singe-roi : Un nouveau roman d'Olivier Barde-Cabuçon, historico-policier très passionnant et très intéressant.

Thanatea : Pour ceux qui ne connaîtraient pas Sonja Delzongle, Thanatea est une excellente porte d'entrée à son œuvre.



Découvrez notre village de façon ludique

Découvrez une nouvelle façon captivante d'explorer notre village tout en testant vos connaissances. À l'aide de votre smartphone, partez à la découverte de son patrimoine, de son histoire et bien plus encore.

Muni d'un smartphone, dirigez-vous à la mairie et repérez le panneau vitré qui est accroché sur sa façade Est. Il vous suffira d'y scanner le QR Code et le jeu pourra commencer ! ([téléchargez au préalable une application de lecture de QR code](#)).

Un jeu de connaissances et de découvertes

Ce jeu dématérialisé est bien plus qu'une simple exploration. En plus de vous faire découvrir les recoins de notre village, son patrimoine et son histoire, il comporte également des questions de culture générale. Vous avez le choix entre des questions pour adultes ou des questions adaptées à toute la famille. Chaque réponse est conçue de manière pédagogique pour enrichir vos connaissances tout en vous amusant.

Ce jeu vous conduira par exemple à la chapelle Saint-Michel...

Le saviez-vous ?

Du Xème ou XIème siècle, la chapelle fut bâtie en belles pierres d'Orgon à l'intersection des voies Médiane et d'Agrippa. La chapelle a remplacé le temple.

La « Villa de Cabanis » (village de Cabannes) fut érigée en paroisse dans la seconde moitié du XIème siècle.

Et que sait-on de Saint-Michel ?

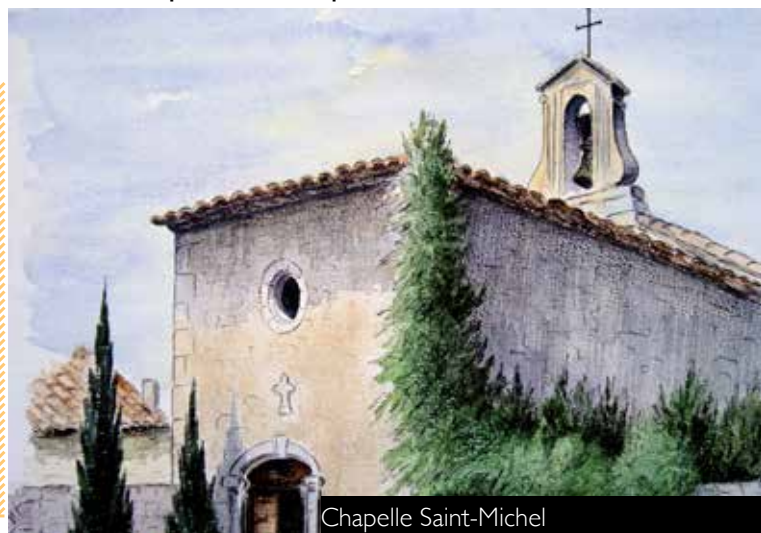
Dans la tradition chrétienne, il est protecteur de l'Église et premier des archanges. Il préside au jugement particulier des âmes après la mort. Il est aussi le chef des armées célestes, son culte est donc associé au respect de la mémoire des défunts.

Une balade Quiz historique et ludique

Cette Balade Quiz dure environ une heure et demie et vous réserve de nombreuses surprises tout au long d'un parcours d'environ un kilomètre. Pour bien vivre cette expérience intellectuelle, il est conseillé de porter des chaussures confortables.

Créer des souvenirs inoubliables

En parcourant notre village d'une manière aussi unique, vous créez des souvenirs tout en enrichissant vos connaissances sur notre patrimoine local. Préparez votre smartphone et plongez dans cette expérience culturelle et patrimoniale captivante, directement accessible depuis notre mairie. Une aventure intellectuelle qui n'attend que vous.



Chapelle Saint-Michel



Solution pragmatique pour un espace de vie associatif

Réhabilitation du Pôle Intergénérationnel : Une solution pragmatique pour un Espace de vie communautaire

Après avoir fait face à des problèmes liés à des dégâts d'eau, le pôle intergénérationnel a connu des transformations grâce à des travaux de rénovation bien planifiés. La collectivité a eu à cœur de restaurer ce lieu de vie communautaire essentiel.

Une situation délicate

Suite à une malfaçon de conception du bâtiment, le pôle intergénérationnel de notre commune a subi des dégâts d'eau significatifs rendant les salles de danse et le dojo impropres à l'utilisation. Bien qu'un recours eût été possible avec les assurances du constructeur, les délais et les frais juridiques importants ont incité la collectivité à rechercher une solution plus pratique, plus efficace et moins onéreuse.

La solution technique

Pour remédier aux dégâts, la municipalité a opté pour une solution technique et économiquement viable. Cela comprenait l'installation d'un système externe de récolte des eaux de pluie afin de ne plus subir les affres de la météo.

Il a ensuite fallu réparer les dégâts occasionnés. La réfection des plafonds, de l'isolation et de l'acoustique a été réalisée par une entreprise de plâtrerie.

Puis, nos agents des services techniques se sont chargés de la dépose et la pose des mains courantes,

du placoplâtre, ainsi que de la peinture des murs. Le raccordement électrique a été repris par Christian, désormais retraité des services techniques. Et enfin, le parquet de la salle de danse a été déposé et posé à neuf par une entreprise spécialisée en parqueterie.

Ces travaux démontrent la détermination de la commune à maintenir et à améliorer les espaces municipaux pour le bénéfice de tous les habitants. La réhabilitation du pôle intergénérationnel témoigne de la résilience et de la capacité d'adaptation de notre collectivité face aux défis.



RESTAURER LA MÉMOIRE : LE MONUMENT AUX MORTS RETROUVE DE SA SPLENDEUR

Notre monument aux morts est bien plus qu'une simple sculpture de pierre. Car en plus d'être un symbole de commémoration et de respect envers ceux qui ont donné leur vie pour la patrie, ce monument est classé et protégé par les Bâtiments de France. Il a subi un nettoyage grâce à une technique révolutionnaire respectueuse de sa pierre friable.

Un monument inestimable

Notre monument aux morts, inscrit aux Bâtiments de France dans sa totalité, y compris la grille qui

l'entoure, est un trésor patrimonial par sa conception. Cet édifice a une place spéciale dans notre cœur et dans l'histoire locale.

Un nettoyage exigeant

Le nettoyage de ce monument n'était pas une tâche ordinaire. En raison de sa fragilité, une méthode spéciale par cryogénéisation a été employée. Cette technique utilise la neige carbonique pour décoller la saleté en douceur et les impuretés des porosités de la pierre sans causer de dommage.

Grâce à ce nettoyage, le monu-

ment retrouve sa splendeur d'antan, préservant ainsi la mémoire des héros locaux.

Un permis de construire

La restauration de ce monument a exigé le dépôt d'un permis de construire en raison de son classement (*au titre des monuments historiques*). Avec un dossier déposé en février 2023, le permis a été accordé en août. Malgré ces contraintes, le Maire était déterminé à valoriser ce monument unique en son genre en vue des prochaines commémorations. (*photo ci-contre*)

Maison Amar :

Une transformation majeure pour un lieu de services

Après des années d'inoccupation, la Maison Amar, un bâtiment d'après-guerre chargé d'histoire, subit actuellement une réhabilitation totale pour répondre aux besoins de la commune. Une métamorphose en un espace fonctionnel et accueillant.

Renaissance d'une maison emblématique de Cabannes

La Maison Amar, du nom de son primo-occupant, est un bâtiment situé devant le centre socio-culturel. Utilisé comme logement d'un agent municipal, Monsieur Amar, pendant de longues années, il a ensuite été utilisé comme logement d'urgence pour les administrés. Cependant, la municipalité a décidé de lui redonner vie, reconnaissant l'intérêt de cette bâtisse et de son emplacement.

Une réhabilitation en cours

Il s'agit d'un projet ambitieux qui progresse rapidement. Les travaux ont débuté par la démolition des cloisons intérieures, suivie de celle du doublage, du plafond et du faux-plafond. Toutes les menuiseries extérieures ont été remplacées pour améliorer l'efficacité énergétique.

Transformation complète

Cette transformation inclut également le réaménagement complet de l'intérieur du bâtiment. La disposition des pièces a été repensée afin de proposer des locaux et un appartement fonctionnels. Cette amélioration passe par la pose de revêtements de sol et de murs plus modernes. L'installation électrique a été mise aux normes, tout comme la plomberie et le chauffage, garantissant ainsi un environnement sûr et confortable.

Un futur polyvalent

Une fois les travaux de peinture et de nettoyage terminés, la Maison Amar servira à la communauté de plusieurs manières. Le rez-de-chaussée accueillera les bureaux de l'ADMR, une organisation essentielle pour le bien-être de nos habitants. Au premier étage, un logement de quatre pièces offrira un espace de vie confortable pour un usage futur.

Une réhabilitation pensée pour améliorer les infrastructures municipales pour le bien-être de tous. La Maison Amar renaît et continuera de jouer un rôle essentiel à l'avenir.

(photo ci-dessous)



Le Monument aux morts



Création d'un sas - Maison Amar



Modernisation des écoles de Cabannes : Un engagement en faveur de l'éducation

Votre municipalité continue d'investir dans l'éducation en effectuant d'importants travaux d'entretien et de réhabilitation dans nos écoles maternelle et élémentaire. Ces améliorations contribuent à créer un environnement d'apprentissage plus sûr et plus agréable pour nos élèves.

Sécurité à l'école maternelle

Dans le cadre de l'engagement continu de la commune envers la sécurité des enfants, des travaux d'entretien ont été entrepris à l'école maternelle. Des travaux de peintures ont été effectués dans le couloir, la salle de motricité et le sas d'accueil du périscolaire pour garantir un environnement propre et accueillant. De plus, les enfants bénéficient depuis la rentrée d'un nouveau toboggan pour leur plus grand bonheur. Ce remplacement a été engagé pour répondre au mieux aux normes de sécurité de nos chers petits utilisateurs.

Réhabilitation de la salle BCD à l'école primaire

L'école primaire publique connaît également des améliorations majeures avec la réhabilitation de la salle de la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD). Les murs ont été rénovés avec des plaques résistant aux chocs et facilement lessivables, offrant un espace sûr et attrayant pour nos élèves. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des travaux de réfection annuels de l'école.

Normes de sécurité alimentaire respectées à la cuisine centrale

En complément des améliorations apportées aux espaces éducatifs, la cuisine centrale de notre commune a bénéficié, entre autres, de travaux de

peinture pour répondre aux normes de sécurité alimentaire. Cette initiative garantit la qualité des repas servis à tous nos élèves et contribue à maintenir la sécurité sanitaire.

Toiture de l'école maternelle

- Toiture rénovée il y a une quinzaine d'années selon un procédé de membrane bitumeuse moins coûteux mais malheureusement moins pérenne,
- Fuite contraignante dans le dortoir en période de pluie, gêne des usagers et personnels,
- Nécessité d'y remédier sans changer totalement la couverture,
- Suppression de l'ancienne évacuation des eaux pluviales, création d'une nouvelle rejetant les eaux de ruissellement à l'extérieur du bâtiment,
- Réalisation d'une naissance EP (eaux pluviales) et d'un cuvelage périphérique,
- Reprise et contrôle du reste de la toiture, patch de réparations ponctuels,
- Mise à l'épreuve pour vérifier la parfaite étanchéité des nouveaux supports.

Ces travaux démontrent l'engagement continu de la municipalité envers l'environnement éducatif de nos enfants. Nous œuvrons pour offrir des espaces propices à l'apprentissage et au bien-être de la communauté éducative.

Travaux d'entretien au stade d'honneur

- Scarification des pelouses pour aérer et ôter les mauvaises herbes.
- Re-garnissage : semence de pelouse selon saison (suite à étude de sol*).

Ensuite ont été menés des travaux de clôture du terrain d'entraînement et du lac dans sa partie Est.

**Etude de sol par OMAG*

Un relevé du terrain est effectué selon la composition du sol et l'état de la pelouse. En fonction des résultats, est entrepris l'aménagement d'un traitement adapté (engrais).



Dossier



Ci dessus, les élèves de CM2 reçoivent leur prix offert par la municipalité

La jeunesse cabannaise, l'avenir de notre Commune



Le portail famille nouvelle génération

Suite aux multiples déboires avec l'ancien portail famille, la municipalité a décidé de se tourner vers une nouvelle solution avec le logiciel « Noethys » et son portail famille « Connecthys ».

Une réunion de présentation de ce nouvel outil a eu lieu le 28 août en présence du Maire et de l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse. Suite à un premier retour d'expérience, les familles et les agents sont satisfaits de cet outil, plus simple et plus complet.

Une facturation modifiée

Quelques changements sont à noter, désormais la facturation est établie à terme échu. Les familles recevront ainsi une facture en fin de mois en lieu et place du pré-paiement.

Révisions des modalités de fonctionnement

D'autres modifications viennent s'ajouter au règlement intérieur et sont applicables depuis le 1er octobre, notamment des pénalités en cas de retards récurrents, d'accueil d'enfants non-inscrits au service, et d'absences injustifiées.

Nous tenons à rappeler que le service de garderie du matin et du soir dispose de capacités limitées. Ces places sont donc réservées aux familles dont les deux parents sont actifs professionnellement. Il s'agit bien de donner la priorité aux familles qui en ont véritablement besoin.

Désormais, pour plus de flexibilité, nous accordons l'inscription ou désinscription de votre enfant à ces services deux jours avant son accueil.

Changements et nouveautés pour cette rentrée

La rentrée scolaire s'est faite sous le signe du dynamisme et du renouveau, avec un total de 326 élèves reprenant le chemin de l'école. L'école maternelle a accueilli 115 élèves, marquant une augmentation significative par rapport à l'année précédente. Pour répondre à cette affluence, une nouvelle classe a été ouverte, améliorant ainsi la qualité d'accueil des tout-petits.

Nous souhaitons la bienvenue à Justine qui prend en charge la classe de petite et moyenne section, ainsi qu'à Caroline qui complète le mi-temps de Cathy, dédié à la grande section, chacune apportant ainsi une attention personnalisée à nos élèves.

Les équipes éducatives sont renforcées par les ATSEM, Julie, Amandine, Cathy, Christine, et Daïva. Cette collaboration garantit un encadrement attentif et sécurisé pour nos tout-petits.

À l'école élémentaire, 211 élèves sont répartis en huit classes, suite à la fermeture d'une classe à la rentrée. Nous saluons l'arrivée des nouvelles enseignantes Patricia au CE2/CMI, Laurence au CE1, Séverine au CP à mi-temps avec Samuel. Chacun de nos enseignants apporte une expertise unique à ses élèves, favorisant ainsi un apprentissage enrichissant et stimulant.

Nous exprimons nos regrets concernant le départ de Valentine, une intervenante dévouée qui a décidé de poursuivre son parcours professionnel dans une nouvelle région. Elle œuvrait lors d'un temps d'éveil musical. Nous lui souhaitons le meilleur dans cette nouvelle aventure,

convaincus que son expertise continuera de rayonner. À l'heure actuelle, nous sommes toujours en quête d'un(e) remplaçant(e).

Outre les nombreux travaux (cf. article travaux), trois vidéos-projecteurs interactifs sont venus équiper les classes de maternelle qui n'en étaient pas pourvues. Ensemble, enseignants, parents et élèves, nous vivons cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme, détermination et le désir d'offrir à chaque enfant les clés d'un avenir épanouissant et prometteur.





JEUNESSE

Le restaurant scolaire devient cuisine centrale

Une cuisine centrale est un établissement produisant des préparations culinaires destinées à être livrées à au moins un restaurant satellite agréé. Son fonctionnement est étroitement lié à l'obtention d'un agrément sanitaire. Il s'agit d'une reconnaissance officielle délivrée par les autorités sanitaires, attestant que l'établissement respecte des normes strictes en matière d'hygiène et de gestion des produits alimentaires. Cela garantit non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la qualité des repas produits.

Cet agrément certifie les procédures de confection et de livraison des repas en garantissant la sécurité alimentaire.



Résultats de notre inspection disponible sur <https://www.alim-confiancegouv.fr/>

DEVENIR CUISINE CENTRALE

LES ÉTAPES CLÉS DE L'OBTENTION DE L'AGREMENT SANITAIRE

L'agrément sanitaire permet la livraison de repas de la cuisine centrale vers les cantines satellites.

- 1

1ÈRE VISITE DU DDPP 13*

 - La DDPP* donne ses préconisations face au PMS** de la cantine
 - Elle s'assure de la conformité des installations
- 2

LES EXIGENCES DE L'AGREMENT

 - Traçabilité des produits
 - Chaîne du froid
 - Respect du PMS**
 - Conformité des locaux
- 3

ACCOMPAGNEMENT DANS CE PROJET

 - Remerciements à Mme Serrano de la DDPP84 pour son soutien et son accompagnement dans la préparation du dossier.
- 4

LES TRAVAUX DE RENOVATION EFFECTUES

 - Cloisonnement de la zone de stockage
 - Révision Puit de lumière
 - Peinture...
- 5

2ÈME VISITE DE LA DDPP13

 - Vérification de la mise en conformité suivant le PMS et recommandations
- 6

VALIDATION DES ACTIONS DE MISE EN CONFORMITE

 - Obtention officielle de l'agrément
- 7

FR
13.018.001
CE

Mairie de Cabannes

*Qu'est-ce que la DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations ?

Il s'agit d'un service de l'État dont la mission consiste à garantir la sécurité des consommateurs et la protection des populations dans les domaines sanitaire, social et économique. La DDPP effectue des contrôles pour assurer la qualité et la sécurité des produits alimentaires et non alimentaires sur le marché, et elle surveille la conformité des installations industrielles et des produits.

** PMS : Plan de Maîtrise Sanitaire



JEUNESSE

en images...



Fête de la Musique



Fête du Centre Aéré



Séjour Ados à la colonie d'Auroux

Cet été encore, la colonie a été un vrai succès.

4 séjours ont été organisés entre le 9 juillet et le 6 août. 150 enfants différents ont été accueillis, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022.

Et pour la première fois, un séjour ados labellisé « Colo Apprenante » a été organisé du 6 au 11 août en partenariat avec les Accueils Jeunes de Morières les Avignon et Coustellet.



Des numéros pour les enfants en danger

Pour prévenir et lutter contre toutes formes de violences à l'encontre des enfants, il existe trois numéros d'aide destinés aux victimes ou témoins : le 119, le 3018 et le 3020.

119, numéro d'appel pour les enfants et adolescents (- 21 ans) en danger, ouvert 24h/24 et 7 jours/7.

3018 pour faire face au cyberharcèlement, est un numéro d'écoute destiné aux jeunes victimes de toute forme de violence sur internet (revenge porn, chantage, rumeurs,..).

3020 à l'écoute des élèves harcelés à l'école. Près de 10 % des écoliers subiraient une forme de harcèlement au cours de leur scolarité. + d'infos sur «Non au harcèlement».



ACTION SOCIALE



Dans un monde en perpétuelle évolution, il est essentiel de s'assurer que chaque individu, quelle que soit sa situation, puisse vivre dans des conditions de bien-être et d'équité. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cabannes s'efforce de réduire les inégalités en matière de logement, de santé, et de bien-être. Sa mission consiste à accompagner les résidents de Cabannes à travers les défis de la vie quotidienne, en offrant une gamme d'aides, d'orientation, de conseils et de soutien administratif. Le CCAS joue également un rôle précieux en tant que lieu d'écoute et de réconfort pour tous les habitants de notre village.

Retrouvez les aides relatives à vos besoins et à votre situation

Prime d'activité : Destinée aux personnes qui travaillent. Faire la simulation sur le site de la CAF, pour vérifier vos droits à cette prime ou prendre rendez-vous avec le CCAS.

Difficulté à honorer une facture : rapprochez-vous de la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) - 04.13.31.75.86. Elle vous aidera à constituer un dossier de Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Revenu Social d'Activité : La demande du RSA se fait en cas de rupture de ressources auprès de la CAF ou au CCAS.

Dossier de surendettement : Si vous rencontrez de grandes difficultés financières, rapprochez-vous du CCAS ou de la Maison Départementale de la Solidarité.

Complémentaire Santé : Cette prestation remplace la CMU. Les démarches se font via votre compte AMELI. En cas de difficultés financières, rapprochez-vous de l'assistante sociale.

Aide à l'allocation logement : Constitution d'un dossier auprès du CCAS, sur rendez-vous, pour obtenir l'allocation logement.

Notre conseil : privilégier la demande d'aide sur le site de la CAF.

Aide au chauffage : Vous devez avoir au moins 65 ans, résider sur la commune, et avoir des ressources ne dépassant pas le montant de l'allocation de solidarité soit 11533,02 € pour une personne seule et 17905,06 € pour un couple. S'inscrire avant le 31 décembre 2023.

Aide alimentaire : Les paniers solidaires et/ou le CCAS.

Les Paniers Solidaires Nord Alpilles : Un soutien bienvenu pour les Cabannais



Les Paniers Solidaires Nord Alpilles

Depuis le 31 mars 2023, l'association des Paniers Solidaires Nord Alpilles est active à Cabannes. Ce groupe solidaire vient en aide aux Cabannais en difficulté, dont le budget quotidien est inférieur à 15€ par personne.

Leur mission : fournir des paniers adaptés à la composition de chaque famille, moyennant une contribution modeste. Cette approche va au-delà de l'assistance financière, elle vise à responsabiliser les bénéficiaires pour les aider à mieux gérer un budget limité et à retrouver leur indépendance.

De plus, ils offrent un soutien personnalisé à chaque famille, en tenant compte de ses besoins spécifiques en nourriture ou articles d'hygiène. L'objectif va au-delà de l'aide matérielle, visant à favoriser l'autonomie financière et la dignité des bénéficiaires en leur redonnant le contrôle sur leur vie.

Une Coopération réel existe entre le CCAS et les Paniers Solidaires.

Quelles sont les personnes pouvant prétendre à ce soutien ?

- les bénéficiaires des minima sociaux tels que le RSA ou l'AAH
- les salariés et retraités à faibles revenus.
- les étudiants.

Renseignez-vous auprès du CCAS qui vous aidera dans vos démarches à ce sujet.

Contact : Sylvie Feraud 0490904049 ou ccas@mairie-cabannes.fr



Taxe Foncière : stabilité des taux communaux, mais une hausse expliquée

Chaque année, les propriétaires de biens immobiliers reçoivent un avis de taxe foncière dont les taux diffèrent qu'il s'agisse du foncier bâti ou non bâti ou encore de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est un impôt local direct qui permet, avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de financer l'action des collectivités locales. Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

2023 : Pourquoi votre taxe foncière augmente-t-elle ?

En 2023, l'augmentation du montant de la taxe foncière reçue par les propriétaires a été importante et s'explique par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives* qui servent de base de calcul à cet impôt.

* La valeur locative cadastrale se fonde sur le loyer annuel théorique qu'un propriétaire pourrait percevoir s'il proposait son bien à la location, après application d'un abattement de 50 %. Ce loyer théorique lui-même est déterminé par l'administration fiscale en fonction des éléments dont elle a connaissance, comme : la surface habitable; la localisation du bien; les éléments de confort tels que salle d'eau, piscine, dépendances extérieures...

La valeur locative cadastrale sert de base au calcul de plusieurs impôts, et notamment : de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** ; de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (la surface et le niveau de confort d'un logement étant des critères pris en compte pour le volume de déchets produits) et enfin de la **taxe foncière** dont s'acquitte le propriétaire d'une résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'un bien locatif.

* Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année, au 1er janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente.

L'augmentation constatée cette année est a minima de 7.1%, que les communes ou intercommunalités aient augmenté ou non leur taux. Elle correspond à une revalorisation annuelle appliquée selon un coefficient calculé par l'État*.

Vos élus locaux ont choisi de ne pas augmenter la pression fiscale. Ainsi le taux de la taxe foncière de la commune n'a pas augmenté depuis 2017.

Une révision des valeurs locatives cadastrales confirmée pour 2026

Pour évaluer la valeur locative des biens, l'administration fiscale utilise jusqu'à présent une base de calcul fixée lors de la dernière révision générale de 1970.

Cette base est réévaluée chaque année en fonction du taux d'inflation, mais elle ne prend pas en compte l'évolution sociologique et économique des différents quartiers et communes depuis cette date.



À titre d'exemple, de nombreuses maisons de campagne jugées vétustes et peu attractives il y a cinquante ans ont pu être acquises et considérablement améliorées par leurs propriétaires successifs. Elles proposent depuis un niveau de confort bien supérieur. À l'opposé, des logements collectifs très valorisés des années 1960 et 1970 ont pu voir leur cote se dégrader significativement.

La révision générale de 2026 consistera donc en une mise à jour de la base de calcul, pour mieux tenir compte de la valeur locative réelle des logements soumis à la taxe foncière.



VIE ASSOCIATIVE

À la rencontre de présidents d'associations



Le Foyer Rural : Une passion au service du public

Mme Andreu, parlez-nous de vous et du Foyer Rural de Cabannes ?

Je suis présidente du Foyer Rural de Cabannes. Membre depuis 25 ans, j'ai eu le bonheur d'évoluer au sein de l'association en tant que costumière, trésorière, et aujourd'hui Présidente.

Le foyer rural a été créé en 1947 afin de permettre aux habitants de Cabannes d'accéder à des activités créatives, sportives et éducatives. Au fil des années, l'association a continué à se développer et à élargir son offre pour mieux répondre aux besoins de la population.

Quelles activités proposez-vous ?

Nous proposons 15 activités couvrant les arts, la danse, les arts martiaux, le bien-être et le sport de plein air, en totalisant 50 heures par semaine. Elles renforcent la cohésion sociale et encouragent un mode de vie actif et

épanouissant.

Quels sont vos objectifs ?

Je vise à développer un maximum d'activités intergénérationnelles. Cette année, nous avons introduit la capoeira (premier cours ouvert aux familles) et le cirque.

Comment valorisez-vous vos actions ?

En juin, nous organisons « Le Weekend du Foyer Rural » mettant en lumière les activités et le talent de nos adhérents. C'est aussi l'occasion d'apprécier le gala de danse de Carole.

Pour 2024, nous envisageons une journée « Bien-être » avec Yoga, Sophrologie, Qi-Gong et Reiki (adhésion obligatoire).

Je remercie nos bénévoles sans qui rien ne serait possible, nos intervenants et adhérents pour leur confiance et soutien.

Comment adhérer ?

Adhésion : 10€ par an pour les Cabannais, 20€ pour les extérieurs. Obligatoire pour participer aux activités, elle permet l'affiliation à la FNSMR* qui intègre l'assurance.



Crèche de Provence - Une Tradition Magique depuis 40 ans

M. Richard, vous êtes président de « Crèche de Provence » de l'Eglise Ste Madeleine, racontez-nous son histoire ?

La Crèche a été créée par M. Duplan Daniel, il y a plus de 40 ans. Passionné, il a consacré beaucoup de temps, entouré de cinq bénévoles, pour créer

des scènes animées réalistes représentant la vie dans un village provençal. L'association gère également la petite crèche provençale composée de grands santons située à la Chapelle St Michel. En 1991, naissait « Traditions et Crèche de Provence », devenue aujourd'hui « Crèche de Provence ».

C'est une expérience magique, qui émerveille petits et grands. On y trouve des scènes vivantes, une cascade se jetant dans un lac, une farandole joyeuse, le linge qui sèche au vent, et d'autres animations sonores. Il suffit d'insérer 1 € pour l'animer.

Les visiteurs reviennent

chaque année, parfois en bus.

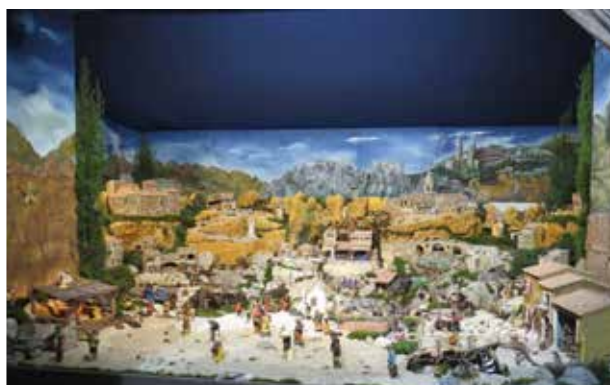
Il semblerait que votre crèche soit réputée ?

Tout à fait ! La Crèche de Cabannes a été présentée dans un journal de treize heures à deux reprises. Nous sommes ravis que cette tradition soit reconnue et partagée auprès d'un large public.

Quand peut-on visiter les Crèches ?

Du 23 décembre au 7 janvier, de 14h à 17h, prolongée jusqu'au 2 février sur demande pour la crèche animée. (Fermeture des crèches le 25/12).

La Crèche de Provence est un trésor de Noël à Cabannes. Soyez témoin de cette féerie !





ENVIRONNEMENT



DE L'AGRICULTURE À LA VENTE DIRECTE PAR LE PRODUCTEUR : QUELLES SONT LES RÈGLES QUI S'IMPOSENT ?

La zone agricole est destinée aux activités liées à l'agriculture. Alors attention ! Si un producteur souhaite ouvrir une activité de vente directe aux consommateurs, il doit effectuer plusieurs démarches et respecter des contraintes sanitaires et commerciales.

Quelles démarches entreprendre ?

- Pour construire un local de vente ou agrandir un espace existant : la mairie est la porte d'entrée pour toute demande de permis de construire ou déclaration préalable ; une fiche d'aide est fournie au demandeur. Le dossier sera ensuite transmis aux services d'aide et de conseil comme le CHAMP (le Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence).
- Pour garantir les normes de sécurité en matière d'accueil du public et permettre l'accessibilité des PPMR : consulter le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Pour transformer des produits d'origine animale : consulter la Direction Départementale des Services Vétérinaires ;
- Pour fabriquer de l'alcool distillé : faire une « déclaration de distillation » et se manifester auprès des Douanes ;
- Déclarer l'activité au Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture.
- Contacter son assureur pour ajuster le contrat multirisques professionnel.

Quelles contraintes sanitaires ?

Si le projet inclut la transformation de produits, il existe différentes possibilités :

- o Louer un atelier agréé de transformation. Pour accéder à la liste : agriculture.gouv.fr
- o Intégrer un atelier collectif de transformation. Pour les localiser : www.ateliersdetransformationcollectifs.fr

Pour créer un atelier de transformation à la ferme : Il faut respecter la réglementation sanitaire (agencement, alimentation en eau potable, revêtements faciles d'entretien, évacuations...) et soumettre les plans à la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) avant les travaux.

Quelles réglementations commerciales ?

Respect des températures réglementaires de conservation des denrées alimentaires à toutes les étapes (fabrication, stockage, transport, distribution) ; validation des dates limites des produits, etc.

UN PANNEAU POUR LES JARDINS PARTAGÉS

Ci-contre le prochain panneau de signalisation des Jardins de Saint-Roch (les jardins partagés).

COMMUNE DE
Cabannes
volat rams per orbem

Les Jardins de Saint-Roch



DYNAMISER CABANNES



UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

O 4 saisons

La vie dans un village se caractérise souvent par la proximité, la convivialité et le soutien mutuel. Cet esprit se reflète parfaitement O 4 saisons, votre primeur ouvert depuis deux ans. Cabannais d'adoption, Guillaume Aïdoud a choisi de créer ce commerce pour apporter au village un service de proximité.

Où vous fournissez-vous ? : « Principalement auprès de producteurs locaux (50 km max). Je privilégie des produits issus de l'agriculture raisonnée pour une meilleure santé et protéger l'environnement. »

Dans son magasin, Guillaume propose une variété de produits et favorise leur saisonnalité. Il prépare des paniers de légumes et/

ou de fruits de 20 à 35 €, conditionnés chaque jour afin de garantir une fraîcheur optimale.

Pour vos événements, il compose des plateaux de crudités/anchoïade et fruits coupés. Les tickets restaurant et chèques déjeuner sont acceptés.

Découvrez aussi sa sélection de produits artisanaux français.

Pour les habitants qui ont des difficultés à se déplacer, il assure la livraison de ces colis. Et toujours dans l'esprit de services de proximité, il est relais colis.

Du lundi au vendredi et le same-



di matin, faire ses courses aux Sauteurs O 4 saisons, c'est soutenir un commerce de proximité qui préserve l'authenticité du terroir et contribue à la vie de Cabannes. Guillaume : « mangez local et de saison, c'est un gage de bonne santé et protège l'environnement.

La renaissance d'un bar cabannais

À 28 ans, Adrien Barriol, Cabannais de souche, a fait le pari d'investir dans le Bar de la Renaissance. Avec une vision claire et une énergie débordante, il s'emploie à revitaliser notre village en offrant des soirées à thèmes.

Très attaché à Cabannes Adrien a entrepris de redonner vie à cet établissement en effectuant d'importants travaux de rénovation. C'est à la veille de la Fête de la Madeleine en 2022, que le Bar de la Renaissance a rouvert ses portes : Une inauguration mémorable.

Adrien, comment comptez-vous insuffler du dynamisme à Cabannes ? : « Les propriétaires d'établissements similaires alentour et moi, nous consultons pour éviter tout chevauchement d'animations.

Ça garantit une variété de soirées pour tous. Puis nous proposons une restauration soignée avec le traiteur de Cabannes, qui concocte des planchas de charcuteries. Des FoodTrucks ainsi qu'un écailler viennent aussi parfois. Je fais le choix de collaborer avec des entreprises locales car je souhaite favoriser le circuit court ».

Quels sont vos projets pour l'avenir ? : « Nous sommes en train de créer un club de billard avec les licenciés du Bar, visant à optimiser les tournois déjà prisés. Je prévois également des moments festifs et conviviaux pour tous les habitants de Cabannes et au-delà ».

Le Bar de la Renaissance programme



des soirées endiablées jusqu'à la fin de l'année. Des DJ renommés s'apprêtent à enflammer les lieux : après la Soirée Beaujolais du 16 novembre, le 25, c'est DJ Bubub qui prendra les commandes pour une soirée Givrée. Le mois de décembre débutera sur les chapeaux de roues avec une soirée années 80-90 agrémentée d'un repas écailler, et pour conclure en apothéose avec DJ Sabatier le 16/12.

Les Fêtes en images

Durance

LA FÊTE DE LA MADELEINE 2023

Ouverture de la fête avec « Les Saute-Rigoles »



Danses traditionnelles





Avec la participation de l'association Li Ricouletto



Loto géant des « Saute-Rigoles »



Soirée de clôture de la Madeleine avec le groupe « Cocktail de nuit »



Les Brèves...

Durance

Une juste reconnaissance pour Li Recouleto De Cabano !

Cette association de maintenance des arts et des traditions provençales, créée en 2001 et connue pour son dynamisme, vient de rejoindre la Fédération Folklorique Méditerranéenne (FFM). C'est le résultat d'un vote en assemblée générale de cette Fédération, le 22 octobre dernier.

Le groupe Li Recouleto a donc été officiellement intronisé pour rejoindre les autres groupes membres de la FFM. Il faut y voir la reconnaissance d'un beau travail pour le partage des traditions et du patrimoine provençal.



Nouveaux horaires, nouvelles aventures!

À partir de janvier 2024, l'Accueil Jeunes pour les 14-17 ans connaît un vent de renouveau, pour encore plus de fun et de découvertes !

Les mercredis après-midi de 14h à 19h seront désormais synonymes de rires, d'amitié, et d'aventures inoubliables avec Samir.

Et ce n'est pas tout ! Pendant les vacances scolaires, attendez-vous à des activités spécialement conçues pour satisfaire les esprits curieux et les amateurs d'excitation. Nos sorties prévues incluent des expéditions au bowling, des projections cinéma, des glissades sur la patinoire, des énigmes à résoudre dans l'Escape Game, et même des escapades en mer pour les amoureux de l'aventure !

Pour seulement 10 euros par an et

une participation variable en fonction des animations. Vous avez ainsi le contrôle pour choisir les aventures qui vous passionnent le plus.

Rejoignez-nous pour vivre des moments uniques, renforcer vos amitiés, et enrichir votre vie sociale d'expériences incroyables. L'Accueil Jeunes en 2024, c'est le lieu où chaque journée devient une aventure mémorable !

N'hésitez plus, inscrivez vos enfants pour un voyage extraordinaire dans l'univers des possibles.

Ne ratez pas l'occasion, rejoignez-nous en janvier 2024 !

Retour sur la Journée du Patrimoine

Le 16 septembre dernier, l'église Sainte-Madeleine nous a livré quelques secrets d'histoire et de musique...

Enthousiaste et pédagogue, Mme. Marie-Josée BOUVET a guidé la visite de cette église romane du XIIIème siècle, contemporaine du Château et construite avec les pierres provenant du couvent des Templiers.

Puis ce fut au tour de M. Jean MICHEL, président de l'Association des Amis de l'Orgue, d'expliquer comment l'orgue monumental de Cabannes, après avoir subi les assauts du temps, a pu renaître de ses cendres en 1959.

C'est enfin Mme Hélène ANDREOZZI, Professeur au Conservatoire de musique d'Avignon, qui a livré au public quelques secrets sur le fonctionnement de cet orgue d'où jaillissent des notes envoûtantes.



NOUVEAUX HORAIRES

ACCUEIL JEUNES DE CABANNES

POUR LES 14 - 17 ANS
à partir de janvier 2024

LES MERCREDIS 14h - 17h
et vacances scolaires

de nombreuses activités et sorties
pour seulement 10 €/an
et participation selon programme

Escape Game

Cinéma

Les Brèves...

Durance

Sécurité des usagers de la route : Changement de signalisation

Après les travaux de sécurisation déjà réalisés sur la route de Cavailon au printemps dernier, la mairie de Cabannes a implanté cet été 3 nouveaux panneaux STOP sur la route d'Avignon :



Les deux premiers se situent à l'intersection du Boulevard Laurent Dauphin et de la route d'Avignon.

Une chicane vient renforcer ce nouveau dispositif ainsi qu'un accotement piéton sur la route d'Avignon

Le troisième STOP est implanté à l'intersection de la route d'Avignon et de la place de la Mairie.

Mise en conformité de l'adressage communal

Nous vous informions en avril dernier de la nouvelle obligation de fiabiliser les noms des voies et lieux-dits - ainsi que la numérotation des bâtis - dans chaque commune ; ceci en application de la loi 3DS qui ne reconnaît plus qu'une seule source d'adresse : la Base Adresse Nationale (BAN).

Cette démarche se poursuit secteur par secteur dans notre commune en lien avec La Poste. L'objectif est de garantir le bon fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (secours, prestations à domicile...), les entreprises (fournis-

seurs d'énergie, services GPS, fibre optique...) ou les collectivités (recensement, gestion déchets, eau et assainissement, collecte de taxes).

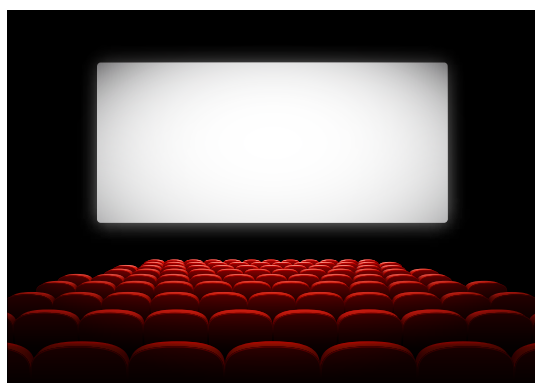
Un projet d'adressage complet suppose par exemple :

- la dénomination de voies manquantes (lieux-dits, hameaux, voies privées ouvertes à la circulation mais dépourvues de nom...);
- la création d'adresses manquantes dans les zones d'activité ;
- la correction de certaines incohérences dans la numérotation (absence de continuité, numéros pairs et

impairs d'un même côté de la voie...) - la suppression de noms de voies en doublons ou portant à confusion ; - la création de noms de voies pour anticiper des aménagements futurs.

Concrètement, au terme de ce processus qui va se poursuivre début 2024 :

- le nouveau plan d'adressage sera soumis au Conseil Municipal ;
- les administrés concernés par un changement recevront un certificat d'adresse.



Cabannes fait son cinéma

Une fois par mois, le cinéma s'invite à Cabannes !

Depuis le mois d'octobre, la municipalité propose un film, **une fois par mois** :

**pour enfants le mercredi à 14 h,
et pour adultes le jeudi à 20h45.**

C'est gratuit et ouvert à tous.

Un écran géant vous attend au centre socio-culturel.
Voir le programme détaillé à la rubrique **AGENDA** de ce magazine.

TRIBUNE LIBRE

Entre pragmatisme, éthique et valeurs républicaines

« Sans liberté de blâmer, il n'est pas d'éloges flatteurs », écrivait Beaumarchais. Mais lorsque la critique est systématique ou fondée sur de la mauvaise foi manifeste, il n'est pas utile d'y répondre. C'est pourquoi nous fuyons les polémiques stériles (notamment sur les réseaux sociaux) et préférons communiquer sereinement et de façon proactive sur l'avancée de nos projets, sur nos actions et nos événements, comme sur les difficultés et les freins rencontrés.

Notre équipe, soudée comme au premier jour autour d'un maire qui affronte bien des tempêtes sans coup férir, est animée par le seul objectif de servir les intérêts de notre commune et d'en consolider l'avenir.

Certes tout n'est pas parfait mais nous ne saurions nous abaisser à des querelles de bac à sable. Notre village mérite mieux que cela, surtout dans un contexte international où les guerres (économiques, territoriales ou de civilisation), les déplacements de population ou les catastrophes climatiques bousculent chaque jour nos capacités de résilience et prennent de l'ampleur à la fois sur le terrain et dans nos esprits meurtris.

Alors essayons de gérer les ressources et les atouts de notre belle commune de manière éthique et responsable, « en bons pères de famille » selon une vieille expression certes non dénuée de sexisme... mais qui reflète notre volonté d'agir avec bon sens, loyauté, intégrité et au bénéfice de tous.

Justice, solidarité, laïcité, respect d'autrui, telles sont les valeurs démocratiques qui nous sont chevillées au corps et guideront notre action quotidienne jusqu'au bout du mandat que vous nous avez confié.

Josiane HAAS-FALANGA, pour le Groupe majoritaire « Vivons Cabannes Autrement »

Chers administrés,

Après un bel été qui joue, pour quelques jours encore les prolongations, comme les écoliers nous vous repris le chemin du conseil municipal. Malheureusement, nous n'avons pu que constater, une fois encore, les errements de cette municipalité. Malgré quelques avancées pour lesquelles, nous, comme les parents d'élèves nous battîmes afin de faire appliquer la loi à l'école publique : enfin la cantine pour tous ! Il n'en reste pas moins que nous n'avons plus d'enseignement musical, ni d'enseignement en arts plastiques (pour lequel le poste a été purement et simplement supprimé) et qu'une baisse des dotations par classes à l'école publique a été injustement imposée. Mais que dire des délibérations qui nous furent présentées lors de ce conseil du 27 septembre ? L'une d'entre elles concernait la promesse de vente à un promoteur privé d'une parcelle de 1200 m² sur le parking actuel de l'ilot VILHET. Celle-ci ni située ni divisée du foncier existant, bénéficiait d'une proposition de vente à hauteur de 100 euros le m², révisée en conseil municipal à 150 euros le m². Or il faut que vous sachiez qu'un cabinet extérieur avait relevé en décembre 2022 que le prix moyen de terrains nus à bâtir se situait autour de 320 euros le m², comme ce fut également contrôlé en septembre 2023. Donc brader, à ce prix, le terrain désormais communal, revient à subventionner indirectement le futur promoteur ! Certes, il s'agit d'un projet (on définit) d'implantation d'une future maison médicale, mais ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi, n'importe comment ! Pourquoi ne pas avoir attendu l'estimation, même tardive, des domaines, plutôt que de négocier directement avec un promoteur ? Cela se serait imposé à tous. D'autant que ce faisant le risque est grand de déstabiliser l'offre médicale déjà existante et de favoriser l'instauration d'une concurrence déloyale ! L'autre sujet concernait le vote d'une subvention d'équilibre de 120 000 euros à l'EPF PACA afin de permettre la réalisation d'un projet de logements seniors à côté de notre feu maison de retraite (dont l'opportunité est de moins en moins évidente à cet endroit). Rappelons que nous avons déjà acheté le tènement adjacent 175 000 euros et que cette opération globale aura donc coûté 295 000 euros ! là où, lors du dernier mandat la commune n'aurait eu qu'à déboursier ... 0 euros ! Mais il fallait bien sûr, faire ... autrement !!! Quitte à provoquer indirectement la perte de notre maison de retraite. Chers administrés, il y aurait encore beaucoup à vous dire, comme la vente de matériel (subventionné ?) acheté 20 000 euros revendu 2 ans après sur un site d'enchère 5 000 euros, sans avis des domaines une fois de plus ! Mais il est vrai que ce n'était pas obligatoire... ou bien la méthode détestable employée pour détruire un espace vert dans le dos des habitants au Vatican... Sachez que les mots nous sont comptés dans cet article, nous ne manquerons pas de revenir vers vous sous peu, publiquement. Le Groupe d'Opposition **Action et Confiance pour Cabannes** - (François CHEILAN – Claude UHL)

INFOS PRATIQUES

Durance

Mairie Accueil	04.90.90.40.40	Médiathèque/Tourisme	04.90.90.47.96
		Centre Socio Culturel	04.32.61.47.97
Service Urbanisme	04.90.90.40.52		
Marchés Publics/Agriculture	04.90.90.40.53	Police Municipale	04.90.90.40.41
Service Comptabilité	04.90.90.40.51		
Service Etat Civil/Elections/ Cimetière/Aff.Militaires	04.90.90.40.57	Ramassage des ordures ménagères / tri sélectif de Terre de Provence Agglomération	04.32.61.96.30
CCAS/ Emploi / Logement Social	04.90.90.40.49		
		Autres services utiles	
Centre de Loisirs les Marmoussets	04.90.95.28.01	Pompiers Noves/Cabannes	04.90.24.88.70
	06.72.56.20.74	Crèche l'Eau Vive	04.90.95.33.70
Guichet Unique/Enfance Jeunesse	04.90.90.40.58	Gendarmerie Orgon :	04.90.73.00.06
	ou 06.72.57.73.33	Maison du Bel Age	04.13.31.62.83
Restaurant Scolaire	04.90.95.36.68	ADMR (mardi au vendredi 9h 12h)	04.32.61.46.85
		Assistante sociale	04.13.31.75.86
Vie associative	04.32.61.47.97		

Les écoles de Cabannes

École maternelle publique
04 90 90 40 43

• École élémentaire publique
04 90 90 40 44

École privée Sainte-Madeleine
04 90 95 21 85

Permanences en mairie

ASSISTANTE SOCIALE MSA

Madame CREGUT (financier : Rsa/maintien à l'emploi) Sur rdv UNIQUEMENT
04.91.16.58.85

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Secrétariat Assistants Sociaux Arles
Appeler l'après-midi au 04.88.65.82.67
Pour prise de rendez-vous
04.88.57.32.23

Espace Intergénérationnel la Durance

R.P.E

Relais Petite Enfance
3ème Lundi de chaque mois /centre
socio culturel - 9h00 à 12h00
Permanence téléphonique
et rencontres avec les familles
sur rdv : 07.85.63.46.72

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS

1er Vendredi du mois - 9 h à 12 h 00
sur rdv : 04.13.31.75.86
Espace Intergénérationnel la Durance
Salle Espace Jeunes

MISSION LOCALE

3ème mardi du mois - 14h00 à 16h30
Renseignements au 04.32.62.09.56
Espace Intergénérationnel la Durance

Assistance Sociale REGIME GENERAL
Maison Départementale de la Solidarité
de Chateaurenard 04 13 31 75 86

ARCHITECTE CONSEIL

4ème vendredi du mois sauf en Août
De 13h30 à 16h30 sur rdv
04 90 90 40 40
Espace Intergénérationnel la Durance

SOLIHA

Amélioration de l'Habitat - 2ème Jeudi
du mois sans rendez-vous - 9h00 à
12h00
Renseignements au : 04.90.49.84.79
Espace Intergénérationnel la Durance

SYNDICAT DES ARROSANTS – A.S.A

Mardi et Jeudi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
04.90.94.17.73

Numéros utiles Santé

Docteur REJO
0490.95.22.22

Docteur DURA
04.90.95.36.06

Docteur BONNET
04.32.62.79.60

Pharmacie TERI-LOME
04.90.95.20.55

Pharmacie BAILLY
04.90.95.34.84

Taxi de Cabannes
06.10.02.02.33
06.22.69.65.90

Orthophoniste Mme HER-
BET

NOVEMBRE

Dimanche 26

17 h

Orchestre d'Harmonie du conservatoire du Grand Avignon sous la direction d'Eric Sombret

Centre Socioculturel

Les Mardis de novembre

à décembre

de 10 h à 11 h

Atelier du Yoga du rire pour les jeunes de 60 ans et plus

Centre socioculturel

DECEMBRE

Samedi 2

À partir de 10 h

Marché de Noël

Chalets et nombreuses animations (jeu de piste, parade du Père-Noël spectacle de feu et feu d'artifice

Place de la Mairie

Dimanche 3

À partir de 10 h

Marché de Noël

Chalets Nombreuses animations (Chants de Noël, stand de jeux, spectacle Energy Fun)

Place de la Mairie

Samedi 9

À 15 h

Spectacle de Noël

Centre socioculturel

Dimanche 10

Fête culturelle espagnole

Repas

Ass. Culturelle Espagnole

Centre socioculturel

Lundi 11

Sur RDV mon-rdv-dondesang

Don du sang

Centre socioculturel

Mercredi 13

14h30

Cabannes fait son cinéma

Une Histoire Magique

Conte de Noël féerique

Jeudi 14

20h45

Cabannes fait son cinéma

Le SENS de la FÊTE

Vendredi 15

Marché de Noël à l'école Sainte-Madeleine

Samedi 16

Navigation de maquettes

Amicale Marine Maquette

Le Lac

Dimanche 17

Loto de Noël -

JANVIER

Mercredi 10

14h30

Cabannes fait son cinéma

Programmation en cours

Jeudi 11

20h45

Cabannes fait son cinéma

Programmation en cours

Vendredi 19

À partir de 18h30

Vœux du Maire pour 2024

Centre socioculturel

Samedi 27

Film du voyage à vélo de Jessica et Anaïs de Cabannes à l'Inde du nord

Centre socioculturel

Dimanche 28

Fête Franco-espagnole

Repas

Ass. Culturelle Espagnole

Centre socioculturel

Directeur de publication : Gilles MOURGUES

Comité de rédaction : Josiane HAAS-FALANGA, Élus, services municipaux

Editeur : Mairie de Cabannes

Graphisme : Com' du Soleil

Imprimeur EDIFAC - Châteaurenard sur papier issu des forêts gérées durablement avec encre végétales

Crédit photos : Service communication, associations

Dépôt légal : Janvier 2009 - Parution trimestrielle - N°5 - 2023